

DOCUMENT D'INFORMATION

Commission sur l'avenir de la voie navigable Trent–Severn

Depuis 1833, le rêve puis la réalité d'une voie navigable reliant le lac Ontario à la baie Georgienne sont inscrits dans le tissu même du Centre de l'Ontario. La voie navigable Trent–Severn a été construite entre 1833 et 1920 pour faciliter la navigation entre le lac Ontario et la baie Georgienne. Désignée lieu historique national du Canada en 1929, elle forme un réseau complexe de 44 écluses, dont un ber roulant, et d'environ 160 barrages et installations de régulation des eaux. Quarante et un lacs réservoirs situés dans les hautes-terres d'Haliburton garantissent les niveaux d'eau requis pour la navigation.

Après quelque 180 ans, le mandat original de la voie navigable est maintenant remis en question par les attentes et les besoins des intervenants modernes. En tant que lieu historique national, la voie navigable doit être gérée de manière à assurer la protection et la mise en valeur de ressources culturelles d'importance nationale. Les organismes gouvernementaux et les organisations environnementales s'attendent à ce que sa gestion permette d'en protéger les valeurs naturelles et notamment les espèces en péril, tandis que les grandes sociétés et les propriétaires de petits commerces souhaitent que le réseau contribue à la santé économique de la région. Les municipalités, les propriétaires de chalets et les propriétaires de terrains riverains s'attendent à ce que la voie navigable contribue à la qualité de leur mode de vie et réponde à leurs intérêts récréatifs tout en assurant un approvisionnement en eau à la fois suffisant et de qualité.

De nombreux autres facteurs ajoutent à la complexité de la gestion future de la voie navigable. L'infrastructure matérielle du réseau a pris de l'âge et se détériore. Il faudrait plus de 1,5 milliard de dollars pour remplacer les quelque 1 500 biens en cause. Au cours des 15 à 20 prochaines années, des centaines de millions de dollars devront être consacrés à des travaux essentiels d'entretien et de réfection. De plus, le cadre de compétence, de gouvernance et de réglementation de la voie navigable pourrait ne pas convenir à ses nouveaux rôles, car les responsabilités connexes pourraient outrepasser le mandat de l'organisme actuellement chargé de sa gestion, soit l'Agence Parcs Canada.

Reconnaissant la nécessité de se pencher sur la façon dont Parcs Canada s'y prendra, compte tenu de son mandat, pour gérer la voie navigable dans l'avenir et sur la contribution de la Trent–Severn aux buts et aux attentes des Canadiens, le député de Simcoe Nord, M. Bruce Stanton, a présenté la motion d'initiative parlementaire 161 à la Chambre des communes. Cette motion vise à confier à un comité d'experts indépendant la tâche d'évaluer l'avenir et le potentiel du lieu historique national du Canada de la Voie-Navigable-Trent–Severn. La Chambre a adopté la motion à l'unanimité le 18 octobre 2006.

La Commission sur l'avenir de la voie navigable Trent–Severn lancera un vaste programme de consultation pour définir la vision d'avenir de la voie navigable – vision qui garantira la pleine concrétisation de ses contributions au Canada et à l'Ontario. La Commission étudiera la meilleure façon d'amener une foule d'organismes gouvernementaux et d'intervenants aux intérêts diversifiés à participer à la gestion de la voie navigable. Elle soumettra ses conclusions et ses recommandations au ministre de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada, l'honorable John Baird, en décembre 2007.

Élément d'infrastructure exceptionnel, la Trent–Severn témoigne d'un chapitre important de l'histoire du Canada. Depuis 200 ans, elle appuie la navigation commerciale et récréative ainsi que le développement économique de la communauté. Au fil du temps, elle est devenue un incontournable pour les loisirs de plein air et une source d'énergie renouvelable propre, en plus de jouer un rôle majeur dans la protection du patrimoine naturel et culturel de la région.